

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

8 SQUARE BEAUREGARD

77140 NEMOURS

**PHOTO NON DISPONIBLE**

## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	8 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	20LAL0004	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	11/10/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Yoann IMBERT	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	17-1019	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	22/11/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	ABCIDIA Domaine de Saint Paul - Bat A6 102 route de Limours - 78470 SAINT- REMY-LES-CHEVREUSE	Date de validité :	31/12/2018

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 19/10/2018**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Yoann IMBERT**



**Rapport N° : 20LAL0004 11/10/2018**

Version : 19/10/2018

2/19

## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	12
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	15
ATTESTATION(S).....	17
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	18

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N°
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 AGENCE DE NEMOURS 5 Square Beauregard 77140 NEMOURS Tél : 01.64.28.41.57 Fax : 01.64.28.42.02 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> N° 2018 24148
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4476 1 <b>Provenance</b> NEMOURS <b>Objet</b> ENTRETIEN		<b>EXPERT HABITAT INGENIERIE</b> 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY
<b>LOCALISATION</b> Programme 20 NEMOURS - BEAUREGARD Tranche 2 Ensemble H000 Escalier AL		<b>ÉMETTEUR</b> TAJIRI FATIHA Téléphone 0321734144
<b>ADRESSE</b> M BOURGOIN PASCAL 8 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS		Étage 00 Logement 4 Module 20LAL0004 Retrait des clés CHEZ LE LOCATAIRE

**DELAI D'EXECUTION** 15 JOURS **PÉRIODE DU** 09/10/2018 **AU** 23/10/2018

ARTICLE	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AM160	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX D'ENTRETIEN OU REPARATIONS URGENTS - LOCATAIRE 06.14.64.06.64	1,00	5,00	5,00
AM170	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MOIP ANALYSE DE 11 A 60 PRELEVEMENTS ISSUS MUR CHN°2	1,00	25,00	25,00
<b>TOTAL H.T.</b>				30,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				30,00
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>PABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				30,00
<b>T.V.A.</b> 20,00 %				6,00
<b>TOTAL T.T.C.</b>				36,00

AFFECTATION BUDGETAIRE				CODES STRUCTURE ET SCHEMA		MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	BUDRIQUE	INSTANCES		LIBELLE DU POSTE BUDGETAIRE			
1	HONAMIA	A780	NFM	SN	HONORAIRES DIAG AMIANTE		36,00

AFFECTATION ANALYTIQUE				MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	REFERENCES PATRILOIME	REFERENCES OCCUPANT			
1	HONAMIA	20 2 H000 AL 20LAL0004	L9928473	BOURGOIN PASCAL	36,00

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX N° 2018 24148

ORIGINAL A CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**

Rapport N° : 20LAL0004 11/10/2018

Version : 19/10/2018

5/19

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée			OUI	CONCERNEE
WC			OUI	CONCERNEE
Salle de bains			OUI	CONCERNEE
Cuisine			OUI	CONCERNEE
Couloir			OUI	CONCERNEE
Placard 2			OUI	CONCERNEE
Placard 1			OUI	CONCERNEE
Chambre 1			OUI	CONCERNEE
Chambre 2			OUI	CONCERNEE
Séjour			OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée									
WC									
Salle de bains									
Cuisine									
Couloir									
Placard 2									
Placard 1									
Chambre 1									
Chambre 2	Plaque de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Béton			Peinture			
Séjour									

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Rapport N° : 20LAL0004 11/10/2018

7/19

Version : 19/10/2018

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 2		Calicot	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	20LAL0004P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2		Calicot	Matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	20LAL0004P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	20LAL0004P003	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	20LAL0004P004	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	20LAL0004P004	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Calicot	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	20LAL0004P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO



PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 2		Calicot	Matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	20LAL0004P002	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Calicot	Matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	20LAL0004P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Chambre 2		Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	20LAL0004P003	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

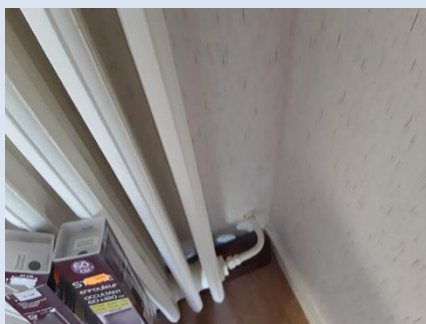




## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

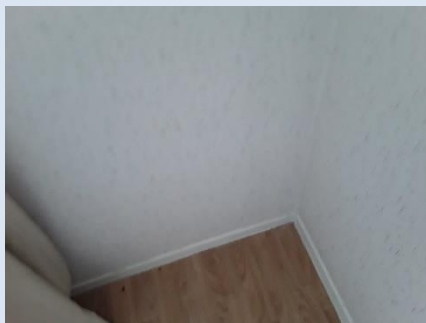
PRELEVEMENT : 20LAL0004P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	20LAL0004 11/10/2018		Chambre 2
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calicot	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	11/10/2018	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 20LAL0004P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	20LAL0004 11/10/2018		Chambre 2
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calicot	Matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	11/10/2018	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur C		Amiante non détecté	

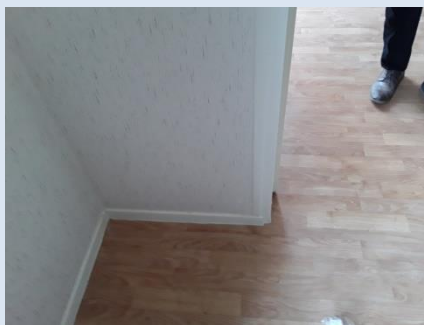
### EMPLACEMENT



**PRELEVEMENT : 20LAL0004P003**

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	20LAL0004 11/10/2018	Chambre 2	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	11/10/2018	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur D		Amiante non détecté	

**EMPLACEMENT**



**PRELEVEMENT : 20LAL0004P004**

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	20LAL0004 11/10/2018	Chambre 2	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	11/10/2018	IMBERT Yoann
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	

**EMPLACEMENT**





## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-107387 EN DATE DU 19/10/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AGENCE EHI IDF (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Ref. Commande ITGA : IT0718-107387 Ref. Commande Client : 20LAL0004-01
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 16/10/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
    - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
    - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La méthode de préparation couplée à la technique analytique employée permet de garantir une limite de détection de 0.1 % massique en fibres d'amiante optiquement observable (fibres présentant un diamètre supérieur à 0.2 µm) avec une probabilité de 95 % dans chaque prise d'essai analysée.

- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
  - La méthode de préparation couplée à la technique analytique employée permet de garantir une limite de détection de 0.1 % massique en fibres d'amiante avec une probabilité de 95 % dans chaque prise d'essai analysée.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Ref dossier client : 20LAL0004-01 - 8 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				Ref échantillon ITGA : IT071810-35451
Ref échantillon client : 20LAL0004P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Mur A Calicot				Description ITGA : Matériau plâtreux blanc en vrac / Peinture / Carton
Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	META (1)	1	19/10/2018	Amiante non détecté / - (la prise d'essai analysée peut contenir une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante)
Ref dossier client : 20LAL0004-01 - 8 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS				Ref échantillon ITGA : IT071810-35452
Ref échantillon client : 20LAL0004P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Mur C Calicot				Description ITGA : Matériau gris en vrac / Peinture / Carton
Matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	META (1)	1	19/10/2018	Amiante non détecté / - (la prise d'essai analysée peut contenir une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante)



Validé par : Giovanni ANTOLA SILVA - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 05

Page 1/2

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-107387 EN DATE DU 19/10/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 20LAL0004--01 - 8 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAL0004P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Mur D Enduit Peinture béton				
* Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	META (1)	1	19/10/2018	Amiante non détecté / - (à prise d'essai analysée peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante)
Réf dossier client : 20LAL0004--01 - 8 SQUARE BEAUREGARD 77140 NEMOURS Réf échantillon client : 20LAL0004P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Plafond Enduit Peinture béton				
* Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	19/10/2018	Amiante non détecté / - (à prise d'essai analysée peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

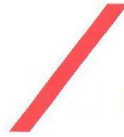
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 05

Page 2/2



ATTESTATION(S)



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10063271004 ayant pris effet le 01/03/2018.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES MISSIONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

- ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIMITIVES
- CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
- CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
- REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
- REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
- DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
- CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
- DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
- RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
- ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
- ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
- INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)
- MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
- CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
- ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)
- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
- DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
- ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
- DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
- ETAT DES LIEUX LOCATIFS
- DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
- CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
- DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE- MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERALIQUES
- THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
- DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
- DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
- DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230 2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
- EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitat (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code. L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitat. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

VD ASSOCIES  
81, Bd Pierre Premier  
33110 LE BOUSCAT  
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220  
Tél. : 05 56 30 95 75

PEFC 10-31-1483 / Contrôle PEFC  
UNE RECHAUFFE 22 20105 561

## CERTIFICAT DE COMPETENCES



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**IMBERT Yoann**  
sous le numéro 17-1019

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante** sans mention      Prise d'effet : 22/11/2017      Validité : 21/11/2022  
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Gaz**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Termites**      Prise d'effet : 13/10/2017      Validité : 12/10/2022  
*Zone d'intervention : France métropolitaine*  
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Electricité**      Prise d'effet : 22/11/2017      Validité : 21/11/2022  
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009



Accréditation  
n°4-0540  
portée étendue sur  
www.cofrac.fr

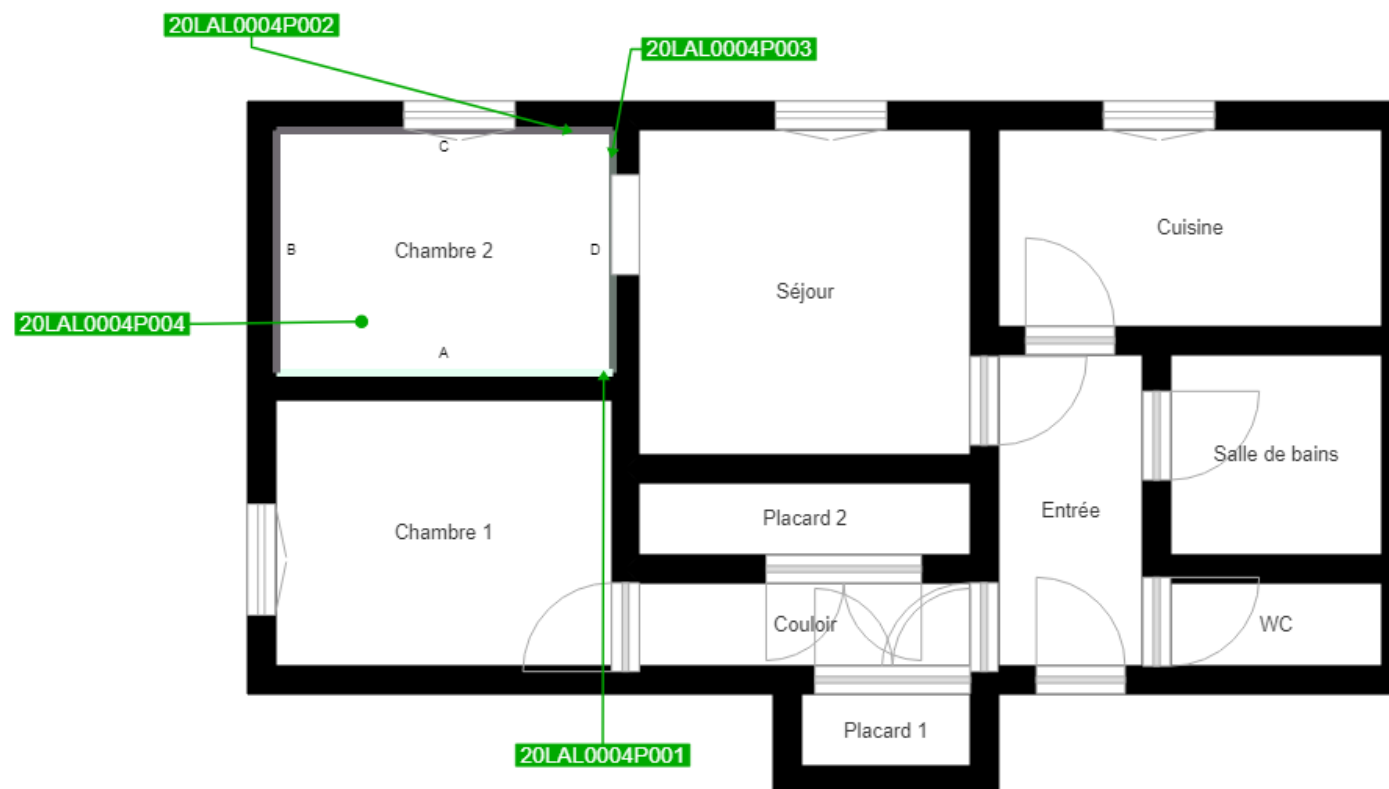
Véronique DELMAY  
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance  
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011  
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71  
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sol amianté
	Plafond amianté
	Sol et Plafond amiantés